

Des opposants de Murakami en justice



AFP

22/10/2010 | Mise à jour : 16:54

La Coordination Défense de Versailles et un descendant de Louis XIV, le prince Sixte-Henri de Bourbon Parme, ont annoncé avoir introduit une double action en référé contre l'organisation de l'exposition de Takashi Murakami dans les appartements royaux de Versailles. "Il s'agit de traduire en termes judiciaires le débat et les oppositions qui se sont élevées suite à l'exposition des œuvres de Murakami", a expliqué Arnaud Upinsky, président de l'Unief/Coordination défense de Versailles, lors d'une conférence de presse.

Depuis le 14 septembre, l'artiste pop japonais expose 22 œuvres dans les appartements royaux et le jardin du château de Versailles.

Cette exposition d'art contemporain, deux ans après celle de l'artiste new-yorkais Jeff Koons, avait soulevé de vives protestations chez certains traditionalistes qui dénonçaient "une atteinte au respect dû à l'œuvre de Louis XIV". "La traduction juridique d'un mécontentement est toujours difficile et, comme il y a deux ans, nous allons utiliser la formule du référé liberté devant le président du tribunal administratif de Versailles pour une atteinte grave et manifeste contre une liberté fondamentale", a précisé Me Rosny Minvielle.

Cette double action aura deux requérants : le prince Sixte-Henri de Bourbon Parme pour la défense du "respect du château et des ancêtres" et le "peuple", constitué de sept visiteurs, pour la défense au "droit d'accès au patrimoine", a détaillé l'avocat.

"En exposant à Versailles, les artistes bénéficient d'un faire-valoir. Nous ne sommes pas contre la modernité de l'art mais contre la logique de dénaturation qui ne sert pas la culture française", a déclaré le prince Sixte-Henri de Bourbon Parme.

Source :

<http://www.lefigaro.fr/flash-actu/2010/10/22/97001-20101022FILWWW00562-des-opposants-de-murakami-en-justice.php>